

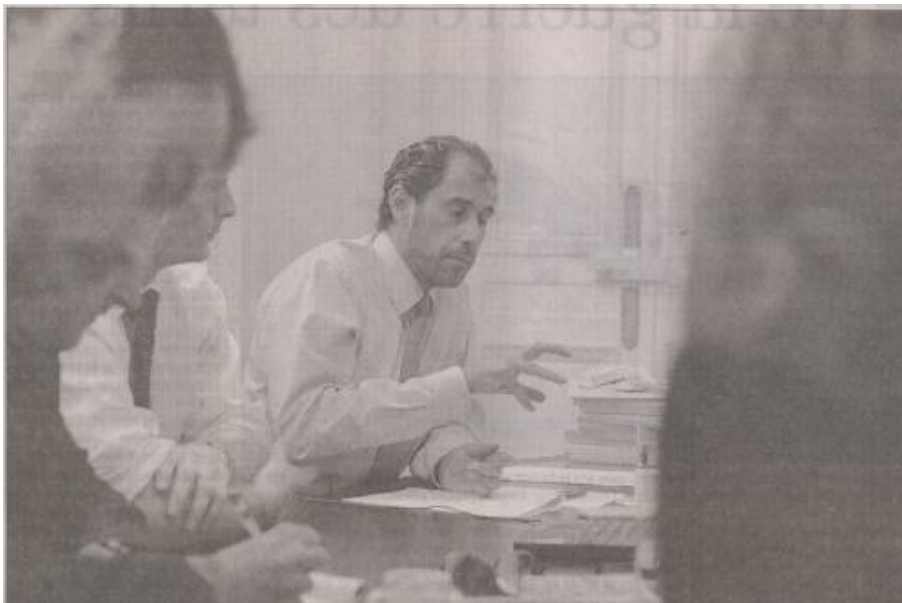


DÉBAT Après l'annonce de la réforme des droits d'inscription, la commission présidée par Jean-Paul Fitoussi a rendu ses conclusions

Les nouvelles équations de Sciences po

Aujourd'hui de 1 050 €, les droits de scolarité de Sciences po Paris passeraient à 4 000 € pour un étudiant dont les parents (avec deux enfants à charge) ont des revenus annuels supérieurs à 125 000 euros nets (soit 10 416 €, 68 000 francs, nets par mois) en 2004.

Sans présager d'une éventuelle - impossible - totale adhésion à son projet, mais y travaillant d'arrache-pied, Richard Descoings, le directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris a rendu publiques hier les propositions de la commission de réflexion sur le financement de Sciences po et les droits de scolarité, présidée par Jean-Paul Fitoussi, dont la septième et dernière réunion s'est tenue vendredi dernier.



D'après les calculs du directeur de l'Institut d'études politiques (IEP), Richard Descoings, la réforme permettra de débloquer une manne supplémentaire nette de 5 millions d'euros par an. (Photo Alain Auber/Le Figaro.)

Justine Ducharme

« Jean-Paul Fitoussi est un économiste qui n'est pas considéré comme ultra-libéral, a d'emblée noté Richard Descoings, parant ainsi les accusations d'un processus de privatisation de Sciences po. Il est considéré comme un social-libéral. »

Un bref rappel des faits. En avril dernier, Richard Descoings lançait un vaste débat autour du financement de l'enseignement supérieur et une polémique due à sa volonté d'augmenter massivement les droits de scolarité de son établissement (nos éditions du 7 mai). Une commission composée de sept élus étudiants, quatre universitaires, dont Louis Chauvel, spécialiste des inégalités sociales générationnelles et de trois hauts fonctionnaires, dont le conseiller d'Etat Bernard Stirn, président-adjoint de la section du contentieux, avait

alors été chargée d'émettre un diagnostic et de réfléchir à des propositions concrètes.

Quatre principes ont été dégagés. Celui de la modération, tout d'abord. « En aucun cas nos droits de scolarité ne peuvent s'aligner sur les tarifs des universités anglo-saxonnes, ni même sur ceux des écoles de commerce françaises », rassure Richard Descoings. Celui de la modulation, ensuite. Plutôt qu'un tarif unique, les droits de scolarité tiendront compte de la capacité contributive des familles au travers des revenus nets imposables par part fiscale (prise en compte des enfants à charge). Enfin, les principes de lissage, sans brutalité des seuils,

et de simplicité : les procédures doivent être faciles et permettre aux familles de connaître et comprendre les éléments longtemps à l'avance.

« Selon l'Insee, seules 2 % des familles françaises ont des revenus annuels supérieurs à 125 000 €. Avec notre projet, nous sommes donc très loin de soumettre les classes moyennes à une contribution insupportable, note Richard Descoings. Ou cela placerait les revenus des classes moyennes à un très haut niveau... » Quid des enfants des familles aisées en rupture avec elles ? « Les cas particuliers et les situations particulières seront bien évidemment prises en compte », rassure-t-on.

De 0 à 4 000 euros

Concrètement, avec cinq seuils intermédiaires à 500, 1 000, 1 750, 2 500 et 3 250 €, les droits de scolarité iront de la gratuité totale jusqu'à 4 000 € « soit un rapport de un à dix par rapport à une université internationale, et de un à deux par rapport à une école de commerce », a affirmé Richard Descoings.

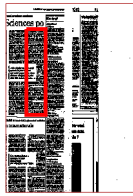
Les 20 % d'étudiants (appartenant aux 80 % des familles françaises aux revenus les plus bas) qui bénéficient de la gratuité totale resteront exonérés, et une partie des étudiants qui payaient 1 050 € de droits de scolarité ne paieront désormais plus que 500 €, notamment les enfants d'enseignants (ils sont 14 % à Sciences po). Pour commencer à payer des droits d'inscriptions (500 €, premier palier), une famille avec deux enfants doit avoir des revenus nets mensuels supérieurs à 4 166 € (27 300 francs).

En réalisant une simulation (aléatoire, l'établissement connaissant uniquement la profession des parents, pas leurs revenus), ce projet rapporterait une manne supplémentaire nette de 5 millions d'euros par an, soit 9 % de son budget.

Avec un objectif clair de redistribution sociale, ce nouveau financement permettrait à l'école de la rue Saint-Guillaume d'augmenter de 50 % les bourses du Crous, et de créer un sixième échelon pour les étudiants en réelles difficultés financières. Un exemple : le cinquième niveau permet à un boursier de bénéficier d'une aide financière s'élevant à 3 654 €. A ce niveau, Sciences po y ajoutera 1 827 € (soit une bourse de 5 481 €), et

« La révolte ne peut venir que de la part de ceux qui ont à payer plus, donc de ceux qui gagnent plus de 6 000 euros par mois... »

en créant un sixième niveau, y ajoutera 2 346 € (soit une bourse de 6 000 €). Une maison de Sciences po, comprenant 250 logements, serait construite à la Cité universitaire, et les locaux de l'école seraient agrandis. L'école envisage par ailleurs de créer un « service logement » ainsi qu'un fonds mutualisé de cautionnement auprès des loueurs. Enfin, équipements informatiques, allongement des horaires d'ouverture de la bibliothèque et numérisation de son catalogue seraient également rendus possibles. Le tout pour un coût estimé à 1,1 million d'euros pour les bourses, 15 millions d'euros pour la maison et 7 millions d'euros pour des locaux supplémentaires...



Aux conseils d'administration de l'IEP et de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) de trancher : le premier le fera le 27 octobre, et le second, le 4 novembre. D'ici là, Richard Descoings doit accomplir un immense travail de persuasion auprès des étudiants, qui menaçaient de se révolter au printemps dernier.

« Je sais par expérience que lorsqu'on touche aux droits de scolarité, ce n'est jamais simple. Mais la révolte ne peut légitimement venir que de la part de ceux qui ont à payer plus, donc de ceux qui gagnent plus de 6 000 euros par mois... Quant au débat qui consiste à savoir si c'est à Sciences po ou pas de lever l'impôt, c'est une question

idéologique, politique. Le monopole de redistribution sociale appartenant à l'Etat est contestable. » Loin de se désengager, le gouvernement devrait d'ailleurs an-

noncer une hausse des subventions accordées à cet établissement dans le budget 2004.

« L'Etat doit accompagner l'effort de Sciences po et celui des universités », remarque Richard Descoings, tout comme l'Europe. A l'heure où les universités crient famine, et doivent trouver de nouvelles sources de financement, Sciences po ferait-elle figure de test ?

« Nous n'avons pas la même population étudiante qu'à Paris VIII, par exemple... Mais en réussissant à montrer que la solidarité entre étudiants bénéficie à tous, nous ferions un grand pas. Ce serait un début de preuve, qui pourrait donner des idées aux autres. »